

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 20 septembre à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance en inaugurant le nouveau système de sonorisation de la salle du Conseil.



Monsieur le Maire poursuit avec l'adoption du compte rendu de la séance du 12 juillet 2017.

Le conseil municipal adopte le compte-rendu dans la forme, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



Au titre de la Direction de l'Urbanisme, Monsieur le Maire aborde ensuite l'acquisition de parcelles des consorts BOULLAND.

Monsieur Didier BOULLAND a fait part de son souhait de céder, à la commune, quatre parcelles d'un total de 6 565 m², la Ville étant propriétaire de parcelles riveraines.

La proposition faite est d'acquérir ces parcelles à 0.30 € par m², soit 1 969.50 €.

L'indivision a donné un avis favorable.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de ces parcelles dont l'acte sera établi par Maître LEVY.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de ces parcelles.



Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme concernant l'organisation des modalités de la concertation.

Monsieur le Maire rappelle que le PLU adopté en 2012 a déjà connu des modifications à la marge.

Il est en effet nécessaire d'ajuster la rédaction de ce PLU aux projets du territoire.

Ainsi, il est essentiel de délibérer sur les modalités de cette concertation.

Afin d'assurer l'information des habitants, il est proposé de procéder de la manière suivante :

- Affichage de la présente délibération pendant toute la période de la procédure de consultation des personnes publiques associées et de concertation,
- Publication d'un avis de mise à la concertation du projet dans 1 journal local,
- Affichage dans les espaces officiels de l'avis de mise à la concertation du projet,

- Information dans le bulletin municipal de la Ville, sur le site internet et l'application V2.8,
- Dossier disponible en mairie.

Un registre de concertation sera mis à la disposition du public.

Une fois la concertation achevée, il sera nécessaire de revenir vers le Conseil municipal pour délibérer sur la modification projetée.

Le Conseil municipal est invité à débattre.

En réponse à une question, Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas besoin de Commissaire enquêteur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur les modalités de concertation proposées.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif au projet d'aménagement RN154/RN12.

Une enquête publique a eu lieu du 15 novembre 2016 au 10 janvier 2017.

Les commissaires enquêteurs ont rendu leurs avis en trois parties, dont la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

L'implantation dans la bande des 300 mètres où s'inscrira l'infrastructure restreint toute possibilité de construction dans la zone AIR.

Afin d'intégrer les remarques des commissaires enquêteurs, il y a lieu de modifier la rédaction, pour faire tomber la contrainte précitée.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette modification.

Ludovic LOUDIERE votera contre. Youssef LAMRINI, Mélinda BOUGRARA, Serge ROUX, Florence HENRI et son groupe ainsi que Gisèle QUERITE s'abstiendront étant opposés au projet autoroutier.

Le Conseil municipal approuve, par 17 voix pour, 1 contre et 11 abstentions, cette modification.



Au titre de la Direction de la Politique de la Ville, Monsieur STEPHO aborde ensuite le point relatif au bilan du Contrat de Villes de l'Agglomération du Pays de Dreux pour l'année 2016.

Monsieur STEPHO indique que le bilan du contrat de l'Agglomération de Dreux a été présenté au Comité de Pilotage du 27 juin 2017.

Il y a eu lieu de réaliser un focus plus particulier sur la ville de Vernouillet.

Le bilan du Contrat de Ville inclut le rapport Dotation de Solidarité Urbaine et c'est un document unique qui englobe l'ensemble des actions pour les populations les plus en difficulté.

Le Contrat de Villes, pour rappel, c'est une géographie prioritaire avec deux quartiers prioritaires que sont la Tabellionne et les Vauvettes, un quartier de veille active Salvador Allende et quatre piliers :

1. Cohésion sociale :

- Education
- Acquisitions des savoirs de base et parentalité
- Lien social, sport, loisirs, culture
- Prévention de la délinquance
- Lutte contre l'exclusion et la santé

2. Aménagement urbain, cadre de vie

3. Développement économique et emploi (compétence de l'agglomération)

4. Citoyenneté et valeurs de la République

Cohésion sociale

Au niveau du premier pilier, en 2016, des actions ont été menées en direction du public en difficulté (CLAS, Club des familles, Centres Sociaux, aménagement des rythmes scolaires).

1000 enfants ont été accueillis sur les rythmes scolaires du midi ce qui représente une hausse de 9% des effectifs. Les retours sont positifs avec un investissement du milieu associatif dans le dispositif.

Il y a eu une valorisation à hauteur de 684 420 € répartie de la façon suivante :

Fonds de soutien rythmes scolaires	148 860 €
CAF	23 700 €
Contrat de Ville	6 000 €
Dotation de Solidarité Urbaine	190 000 €
Ville	315 860 €

Toujours au titre du premier pilier, nous retrouvons le **lien social** (Loisirs, Sport, Culture) qui représente beaucoup d'actions comme Maxim'Art, le Snap, le Parcours du Cœur, le Vernolitrail, Vernouillet Plage, les Centres de loisirs, les permanences des Centres sociaux, la Bibliothèque Jules Vallès, la Piscine, l'extériorisation de l'école de musique.

Il est noté une hausse de participants des quartiers prioritaires au niveau des Centre de loisirs dans les actions culturelles (+ 4%), une stabilité des permanences sociales et une hausse de fréquentation lors des permanences de la Mission Locale (+ 2%).

Nous observons également une hausse des inscriptions à la lecture à la bibliothèque (+ 3%) et le prêt de livres de + 4%.

Les inscriptions à l'École de musique ont également augmenté de + 1.15 %, hausse significative de l'accès des quotients les plus bas.

Il y a une valorisation à hauteur de 3 194 875 € répartie de la façon suivante :

Dotation de Solidarité Urbaine	1 289 000 €
CAF	160 516 €
Contrat de Ville	42 300 €
Ville	1 703 059 €

Au niveau de la **Prévention de la Délinquance**, il y a eu la mise en musique du CLSPD afin d'agir sur le terrain avec l'accueil des TIG. Il est à noter une baisse des incivilités sur le mobilier urbain et une hausse des relations partenariales (Police nationale, Aviel, Justice).

Il y a une valorisation de 241 634 € répartie de la façon suivante :

Dotation de Solidarité Urbaine	110 000 €
Contrat de Ville	5 000 €
Ville	126 634 €

En ce qui concerne **la lutte contre les exclusions et santé** par le biais de l'épicerie sociale, il y a eu 68 % des habitants des quartiers prioritaires, 356 personnes suivies en 2016, 32 actions collectives ont été menées, un travail d'accession a été réalisé et 165 personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire sur la Ville.

L'épicerie sociale représente un véritable levier pour accéder aux droits communs.

Il y a eu une valorisation de 1 036 375 € répartie de la façon suivante :

Dotation de Solidarité Urbaine	473 940 €
CAF	6 000 €
Contrat de Ville	10 000 €
Divers	43 610 €
Ville	502 825 €

Aménagement urbain, Cadre de Vie

Le pilier n°2 est séquencé en deux champs.

Le champ n°1 concerne l'entretien des équipements publics avec des niveaux d'exigences.

Il y a une valorisation à hauteur de 226 517 €, soit 159 470 € de la Dotation Politique de la Ville et 67 047 € de la Ville.

Le champ n°2 concerne la GUSP où ont été menés deux diagnostics en marchant.

Il a été noté des points positifs avec une hausse de présence des partenaires, une baisse des dégradations au niveau du bâti et l'intégration des conseils citoyens dans les diagnostics en marchant.

Il est toutefois noté un entretien extérieur de bonne tenue sur les communes et pour les intérieurs des immeubles, un outil sera créé (diagnostic en montant) comportant le bailleur, la société de nettoyage, les conseils citoyens et la Ville.

Il y a une valorisation GUSP à hauteur de 94 395 € répartie de la façon suivante :

Dotation de Solidarité Urbaine	30 000 €
Dotation Politique de la Ville	25 932 €
Ville	38 463 €

Développement économique et emploi

Le pilier n°3 est un chantier qui est mené par l'Agglomération accompagnée par la Ville avec un travail de sensibilisation et de rapproche de l'emploi.

Deux types d'actions sont mises en avant :

- Le dispositif « Déclat emploi » mené par le CCAS et le secteur insertion (197 personnes rencontrées, 25 % des personnes ont bénéficié d'un retour à l'emploi),
- Le dispositif « jobs d'été » maintenu. 63 jobs d'été comprenant 56 % des jeunes issus de quartiers prioritaires, 11 jeunes ont été repris en tant que vacataires, 8 jeunes ont pu se payer le permis de conduire et 5 jeunes vont suivre la formation « passe ton BAFA ».

Citoyenneté et valeurs de la République

Le Sous-Préfet souhaitait que 20 % des crédits soient fléchés.

Il a été mis en valeur les actions liées à la laïcité et à sa promotion. Une formation à la laïcité pour les agents et les associations a été menée ainsi qu'une action sur les murs de la Sous-Préfecture autour des valeurs de la République par la réalisation d'une fresque avec les collégiens de Marcel Pagnol.

Une journée de la laïcité sera organisée avec une conférence le 7 décembre prochain.

Il y a eu une valorisation à hauteur de 87 300 € répartie de la façon suivante :

Dotation de Solidarité Urbaine	40 000 €
Contrat de Ville	7 000 €
Ville	40 300 €

Au total, 5 131 496 € ont été engagés dans le Contrat de Villes avec comme principal financeur, la Ville, à hauteur de 2 438 028 €.

Viennent ensuite les partenaires financeurs de la Ville qui complètent les moyens mis en œuvre :

Dotation de Solidarité Urbaine	2 203 940 €
Dotation Politique de la Ville (investissements)	185 402 €
Contrat de Ville	70 300 €
CAF	190 216 €
Divers	43 610 €

Ce bilan retrace, d'une façon détaillée, les actions menées par les services et les moyens accordés afin de résorber les différences sur la commune.

Le Conseil municipal est ensuite invité à débattre.

Gisèle QUERITE souligne l'action de l'épicerie sociale qui est appréciée par la population et précise que nous pouvons nous féliciter de cet accompagnement social fait autour de cet équipement.

Damien STEPHO précise que les indicateurs sur l'année 2017 seront encore plus précis pour être plus pertinents.

Le Conseil municipal prend acte de ce bilan.



Au titre de la Direction de l'Action sociale, Madame QUERITE prend la parole pour proposer la signature de l'avenant n°3 au Contrat Local de Santé.

Elle rappelle que le contrat a été signé en 2012, que celui-ci a été renouvelé par deux avenants dont le dernier est arrivé à échéance le 30 juin 2017.

En concertation, et avec l'appui des financeurs que sont, outre la ville de Vernouillet, la ville de Dreux, l'ARS et la DDCSPP, il y a lieu de prolonger cet avenant pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2017 afin de permettre l'élaboration d'orientations stratégiques, le recrutement du coordinateur CLS, la validation définitive de la gouvernance et l'écriture du prochain CLS pour la période 2018/2020.

Le Conseil municipal est invité à débattre.

Serge ROUX prend la parole pour demander si l'Etat produit des indicateurs de résultat à ce sujet.

Damien STEPHO précise que ce contrat est construit de façon partenariale avec l'ARS et que la Ville est entrée dans le pilotage de celui-ci.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement de ce contrat et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2017.



Au titre de la Direction des Ressources Humaines, Monsieur le Maire aborde le point relatif à la création de postes suite à avancements de grades 2017.

Monsieur le Maire explique que suite à la réussite aux examens professionnels de certains agents, cela permet à d'autres agents de progresser.

Sur un nombre déterminé d'avancements de grades au titre de l'année 2017, il a été proposé que deux agents d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe soient nommés à condition que les postes soient créés au tableau des effectifs afin de les nommer au 1^{er} octobre 2017.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création de ces deux postes.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Contrat passé avec SUB'THEATRE de NOGENT LE ROI (28) pour une représentation de lecture de trois textes, le 16 septembre 2017 au lavoir de Vernouillet,
- ✓ Afin de soutenir l'action du Centre social sur le quartier de la Tabellionne, un contrat est passé avec l'association Rock'n'Roll Légende de CRIQUEBEUF SUR SEINE (27) pour une soirée Rock'n'Roll le 29 septembre 2017 à la maison de quartier de la Tabellionne,

- ✓ Contrat passé avec José Rosello de DREUX (28) pour l'organisation d'une exposition « La Passerelle et le Pastel...une histoire d'amour » du 4 au 14 octobre 2017, à la galerie de l'Agora. La prestation sera fournie sans contrepartie,
- ✓ Contrat passé avec Jean-Paul CABART de VERNOUILLET (28) pour l'organisation d'une conférence, à l'occasion des commémorations du centenaire de la guerre 1914-1918, le 7 novembre 2017, à la galerie de l'Agora. La prestation sera fournie sans contrepartie,
- ✓ Contrat passé avec la FLR PRODUCTIONS de TOURS (37) pour la représentation du concert DHOAD Gypsies of Rajasthan, à l'Agora, le 10 novembre 2017,
- ✓ Contrat passé avec André Lavis de CHATAINCOURT (28) pour une exposition intitulée « Sur la ligne de front 14-18 », à l'occasion des commémorations du centenaire de la guerre 1914-1918, à la galerie de l'Agora. La prestation est fournie sans contrepartie,
- ✓ Considérant que le théâtre de Dreux sera en travaux et donc fermé de juin 2017 à octobre 2018, une convention est passée avec la ville de Dreux pour la mise à disposition ponctuelle et gratuite de l'Agora entre le 6 février et le 15 juin 2018,
- ✓ Contrat passé avec Blandine Faucher de DREUX (28) pour une exposition intitulée « Regards », à la galerie de l'Agora, du 14 au 23 février 2018. La prestation sera fournie sans contrepartie,
- ✓ Contrat passé avec l'Association TARTINE d'AIGUEBLANCHE (73) pour la représentation de la formation Elida Almeida, à l'Agora, le 16 février 2018,
- ✓ Contrat passé avec Joël Cadiou de NOISY LE GRAND (93) pour une animation « fléchette », à l'occasion de la Saint Patrick, le 17 mars 2018 à l'Agora,
- ✓ Contrat passé avec Sylvie Zamia de Dreux (28) pour une conférence « De l'esclavage à la liberté, 1625-1848, deux siècles de combats permanents », à l'occasion de la commémoration du 170^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage, le 10 avril 2018, à la galerie de l'Agora,
- ✓ Contrat passé avec la PYROPROD de DIJON (21) pour une représentation du spectacle Harleighblu, à l'Agora, le 13 avril 2018.

La séance est close à 21h50.